

## AUTORISATION DE TRANSFERT

À compléter, signer et retourner  
à votre Centre de Comptabilité ou à la Chambre d'Agriculture Alsace

Dans le cadre de la convention de partenariat signée entre les Centres de Comptabilité et la Chambre d'Agriculture d'Alsace,

NOM : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....

Agissant, en mon nom personnel (rayer la mention inutile) ou pour le compte de la société : .....  
en qualité de gérant et dûment habilité à cet effet,

après avoir pris connaissance de la convention auprès de mon Centre de Gestion et en particulier des garanties de confidentialité concernant les données transférées,  
Je souhaite participer gratuitement à l'Observatoire Économique Alsacien et autorise mon Centre de Gestion

**ACE COMPTA - AGC CEGAR - CER France ALSACE - CFG 67**  
(rayer les mentions inutiles)

à transmettre à la Chambre d'Agriculture mes données comptables et les informations complémentaires nécessaires à l'établissement des analyses de groupe.

Je bénéficierai en contrepartie d'une analyse de groupe.

Cette autorisation sera tacitement reconduite annuellement, sauf résiliation de l'une des parties.

Le :

Signature :

## L'OBSERVATOIRE ECONOMIQUE et VOUS



Le contexte économique change, vos exploitations se modernisent, s'agrandissent... mais elles sont aussi confrontées à des contraintes extérieures importantes qui interfèrent et souvent conditionnent vos projets de chef d'entreprise.

Pour vous aider dans vos prises de décisions en partenariat avec vos Centres de Comptabilité, nous avons créé pour vous l'Observatoire Economique viticole.

Contact à la Chambre d'Agriculture d'Alsace

SCHWOEHRER Philippe  
11, rue Jean Mermoz - BP 80038  
68127 STE CROIX EN PLAINE  
Tel : 03 89 20 97 24  
E-mail : [philippe.schwoehrer@alsace.chambagri.fr](mailto:philippe.schwoehrer@alsace.chambagri.fr)



# L'OBJECTIF de L'OBSERVATOIRE ECONOMIQUE

Cet objectif affiché dans les missions de la Chambre d'Agriculture se fait en partenariat avec votre Centre de Comptabilité, dans un souci réciproque de complémentarité et de juste équilibre de ce que chacun peut en retirer.

## ► Pour VOUS, CHEF d'ENTREPRISE



En acceptant le transfert de votre balance comptable et de quelques données complémentaires que votre comptable collectera auprès de vous, vous bénéficierez **gratuitement** d'une **analyse de groupe personnalisée**. Vous pourrez donc **comparer vos résultats** à un groupe de la TYPOLOGIE ALSACE ayant le même système d'exploitation que vous.

Vous pourrez ainsi détecter des **pistes d'amélioration**, identifier vos marges de progrès et mettre en place les ajustements nécessaires avec votre conseiller.

Vous disposerez aussi des informations concernant les nouvelles orientations politiques et réglementaires nécessaires à vos prises de décisions.

Les transferts de données se feront avec votre accord écrit. Une convention de partenariat ayant recueilli l'approbation des Services Fiscaux, vous garantit la confidentialité des données transférées.

Pour la Chambre d'Agriculture qui traitera ces analyses de groupe, seul un numéro d'exploitation identifiera votre entreprise.

## ► Pour l'ENSEMBLE de la Profession Viticole



La mise en place d'une TYPOLOGIE ALSACE nous a permis de définir les systèmes d'exploitation rencontrés dans chaque secteur de production et ainsi de définir des TYPES d'exploitation.

Le partenariat de la Chambre d'Agriculture avec votre Centre de comptabilité doit permettre de traiter un nombre plus important de données et ainsi de pouvoir éditer des analyses par Type d'exploitation.

Ces analyses de groupe témoigneront de la rentabilité des différents systèmes de production et constateront leurs évolutions.

Elles permettront à l'ensemble de la profession agricole et viticole de simuler et d'anticiper les conséquences des décisions politiques, puis de proposer de façon crédible des ajustements et des stratégies d'adaptation au contexte économique.